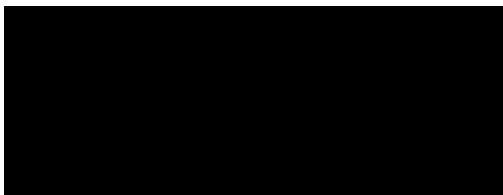


PAR COURRIEL

Québec, le 13 juin 2025



**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2024-2025.654**

,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 19 mars dernier, visant à obtenir les informations suivantes :

- Le nombre de places transitoires pour les personnes en situation d'itinérance au Québec, ventilé par région, pour les cinq dernières années;
- La différence entre un logement transitoire et une place transitoire selon les définitions utilisées par le Ministère.

Vous trouverez ci-joint un document contenant les informations détenues par le ministère de la Santé et des Services sociaux en réponse au premier point de votre requête. Pour votre information, nous n'avons pas les informations nous permettant de distinguer les ressources de transition de celles d'urgence. De plus, les informations sont en date de l'exercice d'énumération de 2022 et non pas sur les cinq dernières années.

Par ailleurs, vous trouverez au lien Internet suivant les définitions répondant au point 2 de votre demande :

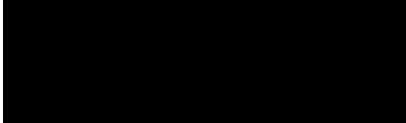
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-20W.pdf>

... 2

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,



Josée Martel

p. j. 2

N/Réf. : 25-GA-00127